

(1)

(N° 56.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1878.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879 (1).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

NOTE EXPLICATIVE.

Le tableau ci-dessous présente le résumé des augmentations ou des diminutions de crédit que le Gouvernement propose de porter, par amendement, au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879.

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
		demandés AU BUDGET primitif.	NÉCESSAIRES.	DIMINUTIONS.	AUGMENTA- TIONS.
6	Traitement de l'état-major général . . .	806,000	806,000	•	55,400
7	— — des provinces et des places. . .	299,400	303,000	•	3,600
8	— du service de l'intendance. . .	256,000	258,000	•	2,000
9	— du service de santé des hôpitaux	200,500	200,900	•	400
12	— et solde de l'infanterie . . .	13,468,500	13,505,500	•	37,000
14	— et solde de l'artillerie . . .	5,299,000	5,304,500	•	5,500
15	— et solde du génie . . .	1,282,900	1,288,300	•	5,400
22	Pain et viande . . .	5,419,600	6,771,800	•	1,352,200
25	Fourrages en nature . . .	3,554,818	4,737,870	•	1,203,052
55	Dépenses imprévues . . .	14,990	14,958	52	•
	TOTAUX. . . fr.	50,726,508	53,370,808	52	2,644,552
	RESTE UNE AUGMENTATION NETTE DE. fr.	2,644,500			2,644,500

(1) Budget, n° 88, VIII (session de 1877-1878).

Le Budget primitif s'élève à la somme totale de . . . fr.	44,595,500 »
L'augmentation demandée par ces amendements est de . . .	2,644,500 »
Le Budget de 1879 serait donc porté à la somme totale de	<u>44,040,000 »</u>

Les augmentations de crédit demandées par amendement au Budget de 1879, proviennent exclusivement des prix plus élevés que le Département de la Guerre propose d'y porter pour les rations de pain, de viande et de fourrage, afin de mettre ces prix à peu près en rapport avec la valeur réelle des denrées, et d'éviter ainsi, autant que possible, l'obligation de demander à la fin de chaque exercice des crédits supplémentaires très-considérables, pour couvrir l'insuffisance des fonds alloués au Budget pour ces services.

Pendant les quatre dernières années, cette insuffisance a varié (pour l'armée, sans la gendarmerie) de 2.040,000 francs à 3,738,000 francs, et a été en moyenne de 2,767,750 francs par an (*voir plus loin la note concernant le chapitre VIII*).

Le Département de la Guerre propose d'augmenter comme suit le prix des rations, SAVOIR :

- Pour le pain de 02 centimes par ration ;
- Pour la viande de 08 centimes par ration ;
- Pour les fourrages de 40 centimes par ration.

Les suppléments de crédit à porter au Budget de ce chef s'élèvent, conformément au tableau qui précède, à 2,644,500 francs, et sont par conséquent inférieurs de 123,250 francs à la moyenne générale des crédits supplémentaires qui ont dû être demandés pour les quatre années antérieures.

Les changements proposés par amendements au Budget de 1879, sont détaillés dans les notes données ci-après sur chacun des articles auxquels ils se rapportent.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation : 35,400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 243 chevaux : soit 88,695 journées à 40 centimes	55,478 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 6	"	78 "
TOTAUX fr.	55,478 "	78 "
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	55,400 "	

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation : 5,600 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 25 chevaux : soit 9,125 journées à 40 centimes	5,650 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne, pour arrondir le chiffre de l'article 7.	"	50 "
TOTAUX fr.	5,650 "	50 "
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	5,600 "	

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation : 2,000 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 14 chevaux : soit 5,110 journées à 40 centimes	2,044 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 8.	"	44 "
TOTAUX fr.	2,044 "	44 "
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	2,000 "	

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation : 400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 ^o Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 3 chevaux : soit 1,095 journées à 40 centimes	458 »	»
2 ^o Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 9.	»	58 »
TOTAUX. fr.	458 »	58 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	400 »	

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation : 57,000 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 ^o Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 254 chevaux : soit 92,710 journées à 40 centimes	57,084 »	»
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 12.	»	84 »
TOTAUX. fr.	57,084 »	84 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	57,000 »	

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation : 5,500 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 ^o Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 53 chevaux de l'état-major particulier, soit : 13,870 journées à 40 centimes.	5,548 »	»
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 14.	»	48 »
TOTAUX. fr.	5,548 »	48 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	5,500 »	

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation : 5,400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 ^o Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 57 chevaux : soit 15,505 journées à 40 centimes.	5,402 »	»
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.	»	2 »
TOTAUX. fr.	5,402 »	2 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	5,400 »	

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

Les prix portés aux Budgets antérieurs pour les rations de pain, de viande et de fourrages, étaient réglés comme suit :

Pain : Ration de 750 grammes : 16 centimes,
 Viande : Ration de 500 grammes : 24 centimes,
 Fourrages { Ration forte fr. 1-25 (avoine : 4 1/2 kil., foin : 4 kil., paille : 4 kil.).
 id. légère » 1-10 (avoine : 4 kil., foin : 3 1/2 kil., paille : 4 kil.).

Ces prix ont été établis à une époque déjà éloignée et dans la supposition que la valeur des denrées ne dépasserait pas, savoir :

Le froment. 27 à 28 francs les cent kilogrammes,
 La viande 0,80 centimes le kilogramme,
 Les fourrages { l'avoine 17 à 18 francs les cent kilogrammes,
 le foin 6 id. id.
 la paille 5 id. id.

Depuis longtemps les prix portés au Budget pour ces rations ne sont plus en rapport avec la valeur des denrées, qui a subi un renchérissement notable, de sorte que chaque année le Gouvernement était obligé de demander des crédits supplémentaires très-élevés pour couvrir l'insuffisance des fonds affectés au service des vivres et des fourrages.

Le tableau ci-dessous présente la moyenne exacte des prix qui ont été payés pendant les quatre dernières années pour les rations de pain, de viande et de fourrages, et indique le montant du déficit qui a été constaté dans les fonds alloués pendant cette période.

ANNÉES.	RATIONS DE								INSUFFISANCE des fonds alloués au BUDGET (sans la Gen- darmerie.,				
	PAIS.		VIANDE.		FOURRAGES.								
					Ration forte.		Ration légère.						
	Fr.	C.	CC.	Fr.	C.	CC.	Fr.	C.	CC.				
1874.	0	20	550	0	53	5333	1	70	4509	1	53	1621	2,040,000
1875.	0	16	5516	0	50	3167	1	89	5132	1	72	5557	2,277,000
1876.	0	10	7305	0	52	0600	1	98	2171	1	85	5256	2,096,000
1877.	0	10	60	0	57	19	1	80	25	1	64	90	5,758,000
MOYENNE GÉNÉRALE DES 4 ANNÉES. fr.	0	18	52	0	53	52	1	84	61	1	69	05	2,767,750

Le Département de la Guerre pense qu'il faut tenir compte de la réalité et de la permanence des faits qui ont été constatés depuis quelques années, et que le moment est venu de porter au Budget le prix des rations de pain, de viande et de fourrages, non pas au taux exorbitant que ces prix ont quelquefois atteint dans ces derniers temps, mais à un taux moyen qui représente à peu près la valeur réelle des denrées, dans les années ordinaires.

Dans cet ordre d'idées, le Département de la Guerre propose de calculer le prix des rations au Budget de 1879, aux taux suivants :

Pain	fr. 0.18 c ^s	au lieu de 0.16 c ^s	(augmentation 02 c ^s).
Viande	0.52	id.	0.24 c ^s (id. 08 c ^s).
Fourrages	} ration forte. . 4.65	id.	1.25 c ^s (id. 40 c ^s).

Ces nouveaux prix n'atteignent pas la moyenne générale des quatre dernières années; celui de la viande est de beaucoup au-dessous de la valeur actuelle de cette denrée, et ceux du pain et des fourrages dépassent un peu la valeur actuelle des rations; mais ces prix, dans leur ensemble, se rapprochent du taux qui peut être considéré comme normal.

Dans ces conditions, et à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, il est permis d'espérer que si, à l'avenir, les fonds alloués pour l'un

ou l'autre de ces services sont encore insuffisants, le déficit se réduira à un chiffre minime et pourra, le plus souvent, être couvert par de simples transferts opérés entre l'article 22 (pain et viande) et l'article 23 (fourrages en nature).

Les augmentations de crédit provenant des changements apportés aux prix des rations de pain, de viande et de fourrages, sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les articles 22 et 23 du Budget.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. { Littéra a. Pain. . . fr. 270,500 " } 4,582,200 " }
 — b. Viande. . . 1,081,900 " }

Provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
<i>Littéra a. — Pain.</i>		
1 ^o Augmentation du prix de la ration de pain sur 14,190,785 journées à 02 cent'.	285,815 70	•
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés par suite de l'augmentation du taux de la ration et pour arrondir le chiffre de l'article 22, SAVOIR :		
Budget primitif fr. 101,925 60		
Amendements 114,741 50	•	15,515 70
TOTAUX. fr.	285,815 70	15,515 70
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	270,500 •	

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
<i>Littéra b. — Viande.</i>		
1 ^o Augmentation du prix de la ration de viande sur 14,175,777-journées à 08 c' . .	1,154,046 16	•
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés par suite de l'augmentation du taux de la ration et pour arrondir le chiffre de l'article 22, SAVOIR :		
Budget primitif fr. 151,858 48		
Amendement 205,984 64	•	52,146 16
TOTAUX. fr.	1,154,046 16	52,146 16
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	1,081,000 •	

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation : 1,203,052 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 ^o Augmentation du prix des rations de fourrages :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
3,043,640 rations fortes et légères à 40 centimes fr.	1,217,056 "	"
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
4,580 rations légères à 40 centimes	1,752 "	"
2 ^o Diminué en plus pour les chevaux manquants par suite de l'augmentation du prix des rations et pour arrondir le chiffre normal de l'article 23, savoir :		
Budget primitif fr. 46,142 25		
Amendement 61,898 25	"	15,756 "
TOTAUX fr.	1,218,808 "	15,756 "
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	1,203,052	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution : 52 francs.

Pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

BUDGET AMENDÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions quarante mille francs* (44,040,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1879, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1880.

(10)

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.

MODIFIÉ D'APRÈS LES AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 .	.	} 455,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	173,000 .	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 .	.	
4	Matériel	35,000 .	.	
5	Dépôt de la Guerre	40,000 .	150,000 .	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,000 .	.	} 1,457,000 .
7	— — des provinces et des places	503,000 .	.	
8	— du service de l'intendance	258,000 .	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,900 .	.	} 1,008,400 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500 .	.	
11	Service pharmaceutique	135,000 .	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,505,500 .	.	} 24,561,247 .
15	— — de la cavalerie	3,752,000 .	30,447 .	
14	— — de l'artillerie	5,504,500 .	.	
15	— — du génie	1,288,500 .	.	
16	— — du bataillon d'administration	680,500 .	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,301,200 .	180,447 .	27,481,647 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,301,200 •	180,447 •	27,481,647 •
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	253,600 •	•	} 296,400 •
18	Dépenses d'administration	42,800 •	•	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 •	•	} 1,082,535 •
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 •	•	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 •	•	1,460,000 •
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,771,800 •	•	} 13,428,460 •
23	Fourrages en nature.	4,731,300 •	6,570 •	
24	Casernement des hommes	715,000 •	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 •	•	
26	Frais de route et de séjour	110,000 •	•	
27	Transports généraux.	65,000 •	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 •	•	
29	Remonte.	812,790 •	•	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 •	•	} 165,000 •
31	Frais de représentation	20,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	45,727,045 •	187,017 •	45,914,062 •

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	43,727,045 »	187,017 »	43,914,062 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,958 »	»	14,958 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	43,852,445 »	187,557 »	44,040,000 »

(14)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1879,

modifié d'après les amendements présentés par

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 148,850	173,000	•
3	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,170		
5	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. 15,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre.				
Charges ordinaires et permanentes.				
a.	•	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 10,000	40,000	•
	•	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
5	•	Charges extraordinaires et temporaires.	40,000	150,000
b.	•	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			505,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »		»	»	
173,000 »	159,810 »	13,190 »	»	»	
16,000 »	16,000 »	»	»	»	
55,000 »	55,000 »	»	»	»	
190,000 »	190,000 »	»	»	»	
455,000 »	441,810 »	13,190 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux.		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	36	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 »		
				395,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50		
				393,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 20,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à . . 10,160 . . . 40,640 »		
				70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 551 20		
				69,688 80		
	a.			TOTAL fr. 463,013 30		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
				18,407 50		
				RESTE fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 »		
				1,990 »		
				TOTAL fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 »		
	b.	8	16	Majors, à 6,300 50,400 »		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 01,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 »		
				261,400 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,307 »		
				260,093 »		
		70	200	A REPORTER fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		70	200		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706.688 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :		
				• 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à fr. 1,300 . . . fr. 1,300 •		
				• 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à . . . 1,000 5,000 •		
				• 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à . . . 850 5,100 •		
				• 12 6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850 5,100 •		
				• 2 1 lieutenant d'artillerie à . . . 375 375 •		
				• 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . . . 500 500 •		
				• 2 1 lieutenant du génie. à . . . 375 375 •		
				• 42	17,750 •	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
				TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépende approximative)	1,768 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 243 chevaux \times 365 = 88.350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 150,161 •	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	620 50	
					150,781 50	896,000 •
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 •	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 •	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 • } 2,700 •		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 2,400 •		
				2 — — de cavalerie, à 600 1,200 •		
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 8,000 •		
					19,100 •	
				A REPORTER.	fr. 896,000 •	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	896,000	.
		État-major des provinces et des places.		
		État-major des provinces.		
	a.	5 10 Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr. 50,800		
		" 9 Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs 4,500		
		5 19	55,500	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 276 50	55,023 50	
		État-major des places.		
		5 Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500 37,500		
		4 — de 2 ^e — , à 5,500 22,000		
		9 — de 3 ^e — , à 4,500 40,800		
	b.	2 a) 6 Majors, à 3,800 7,600		
		9 Adjudants de 1 ^{re} classe, à 3,150 28,350		
		8 — de 2 ^e — , à 2,525 20,200		
		4 — de 3 ^e — , à 2,100 8,400	164,550	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 822 75	163,727 25	
		Aumôniers.		
	c.	Traitement des aumôniers et desservants 44,050	505,000	
		Indemnité de vivres de campagne.		
	d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,010 75		
		Indemnité de fourrages.		
	e.	25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t 15,512 50		
		Frais de bureau.		
		9 commandants de province b). 9,600		
		1 — de place, à 1,200 1,200		
		2 — — , à 1,000 2,000		
		1 — — , à 800 800		
	f.	7 — — , à 500 3,500		
		10 — — , à 400 4,000		
		3 — — , à 240 720		
		5 — — , à 150 750		
		2 — — , à 100 200	22,770	
		A REPORTER. fr.	1,199,000	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 °	860,600 °		35,400 °	°	
303,000 °	290,400 °		3,600 °	°	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,100,000 °	1,160,000 °		30,000 °	°	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																			
		Augmentation.	Diminution.																																				
1,199,000 •	1,160,000 •	39,000 •	•	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> <td rowspan="3">} 55</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> <td rowspan="3">} 185</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	»	} 55	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	} 150	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	} 185	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37			35	(*) 150	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																					
Intendant en chef	1	»	} 55																																				
— de 1 ^{re} classe	3	»																																					
— de 2 ^{me} —	6	»																																					
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	} 150																																				
— de 2 ^{me} —	13	»																																					
Capitaines quartiers-maitres	»	38	} 185																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																					
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																					
		35	(*) 150	185																																			
258,000 •	256,000 •	2,000 •	•																																				
1,457,000 •	1,416,000 •	41,000 •	•																																				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
						DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		HOMMES.	CHEVAUX.			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.			
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
				Traitement des officiers de santé.			
		1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700 12,700 *		
		4	"	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à	8,500 34,000 *		
		7	"	— principaux de 2 ^e classe, à	7,100 40,700 *		
		1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200 4,200 *		
		20	"	— adjoints, à	2,625 52,500 *		
a.		1	"	Pharmacien principal, à	5,500 5,500 *		
		12	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200 50,400 *		
		12	"	— de 2 ^e classe, à	3,250 39,000 *		
		12	"	— de 3 ^e classe, à	2,800 33,600 *		
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,500 5,500 *		
		71	5		287,100 *		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,455 50		
					285,664 50		
9				Indemnité de vivres de campagne.			
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,374 *		
				Indemnité de fourrages.		200,000 *	
	c.			5 chevaux \times 565 = 1,005 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	1,861 50		
				Frais de bureau.			
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000 *		
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
10	"			650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 80 centimes.	fr. 578,045 *		
	"			4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	3,555 *	582,500 *	
				Service pharmaceutique.			
11	"			Achat de médicaments, liège à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000 *		
				TOTAL DU CHAPITRE III.		1,008,400 *	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
200,900	200,500	400	"	"	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITALS.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>71</td> <td>(*) 158</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">219</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITALS.	SERVICE des CORPS.	1	"	4	"	7	"	"	35	1	35	"	45	20	"	1	"	12	"	12	"	12	"	1	"	"	12	"	15	"	8	71	(*) 158	219	
COMPOSITION organique.																																											
SERVICE des HÔPITALS.	SERVICE des CORPS.																																										
1	"																																										
4	"																																										
7	"																																										
"	35																																										
1	35																																										
"	45																																										
20	"																																										
1	"																																										
12	"																																										
12	"																																										
12	"																																										
1	"																																										
"	12																																										
"	15																																										
"	8																																										
71	(*) 158																																										
219																																											
582,500	582,500	"	"	"																																							
135,000	135,000	"	"	"																																							
1,008,400	1,008,000	400	"	"																																							

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b)

Infanterie	408,700 journées.
Cavalerie	95,500 "
Artillerie	125,900 "
Génie	22,500 "
Bataillon d'administration	2,500 "
TOTAL	<u>650,500 journées.</u>

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	"	27425	254			
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
1852	254														
25571	"														
27425	254														
		Officiers de tous grades	fr. 5,447,900 81												
		Sous-officiers et soldats	7,445,498 40												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 50,000 *													
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 *													
12.	a	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 30,000 *													
		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs 313,544 *													
		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 *													
			13,555,003 21												
		A DÉDUIRE													
		Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 249,507 *													
		Pour vacances et petites permissions 271,703 21													
			521,010 21												
			12,833,993 *												
		A REPORTER. fr. 12,833,003 *													

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	58	8,500	161,500	
Lieutenants-colonels	1	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	58	6,500	123,500	
Majors	0	1	0	4	3	3	4	3	51	0	0	0	58	116	5,500	519,000	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	19	3,050	75,050	
— — non montés	0	1	0	4	3	3	4	3	51	0	0	0	58	0	5,450	200,100	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	2,250	42,750	
— — officiers-payeurs	0	1	0	4	3	3	4	3	51	0	0	0	58	0	2,462 50	142,825	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	0	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	5	0	6,500	51,500	
— — de 2 ^{me} classe	0	0	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	14	0	5,100	71,400	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	4,200	79,800	
— — de 2 ^e classe	0	0	0	2	1	1	2	1	17	0	0	0	20	0	5,250	65,000	
232 compagnies de bataillons actifs.																	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	0	0	1	16	12	12	16	12	204	0	0	0	252	0	5,450	800,400	
Lieutenants et sous-lieutenants	0	0	3	48	30	36	48	36	612	0	0	0	696	0	2,250	1,566,000	
20 bataillons non-actifs, 60 compagnies.																	
Majors	0	1	0	2	1	1	2	1	17	0	0	0	20	20	5,500	110,000	
Capitaines-adjudants-majors non montés	0	1	0	2	1	1	2	1	17	0	0	0	20	0	5,450	69,000	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	0	0	1	8	4	4	8	4	68	0	0	0	80	0	5,450	276,000	
Lieutenants et sous-lieutenants	0	0	3	24	12	12	24	12	204	0	0	0	240	0	2,250	540,000	
19 dépôts de régiment.																	
Majors	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	19	5,500	104,500	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	2,250	42,750	
Capitaines-quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	5,800	72,200	
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	5,450	65,550	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	0	1	0	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	5,250	61,750	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	0	0	1	1	1	1	1	1	17	0	0	0	19	0	5,450	65,550	
Lieutenants et sous-lieutenants	0	0	3	3	3	3	3	3	51	0	0	0	57	0	2,250	128,250	
Compagnies spéciales.																	
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	8,500	8,500	
Majors	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	5,500	11,000	
Capitaine-adjutant-major non monté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5,450	5,450	
Capitaines-quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5,800	5,800	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2,462 50	2,462 50	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5,250	5,250	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6	0	8	0	5,450	27,600	
Lieutenants et sous-lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	24	0	30	0	2,250	67,500	
Officiers à la suite.																	
Capitaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0	5,450	69,000	
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0	2,400	48,000	
															TOTAL . . . fr.	5,458,957 50	

A ajouter les suppléments de traitement :

Le commandant du corps	1,000	»
Les deux majors, à	800	»
Les sept capitaines, à	600	»
Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400	»
TOTAL	1,800	»

TOTAL fr. 5,473,557 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments 27,576 69

RESTE fr. 5,447,060 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.															
Adjudants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	5 25	68,802 50		
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 54	15,575 80		
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25		
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50		
Sergents-armuriers.	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	58,741 10		
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	161,500 "		
232 compagnies des 58 bataillons actifs: <i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>	16	5	"												522,421 20
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	15,665 60		
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20		
Sergents.	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "		
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "		
Clairons	"	12	5	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	572	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 64	115,865 60		
— de 2 ^e —	"									992	362,080	" 61	220,868 80		487,000 40
12 compagnies du régiment des grenadiers.	"	456	114												
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 57	10,580 60		
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Sergents.	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "		
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "		
Clairons	"	12	5	"	56	"	"	56	"	56	15,140	" 72	9,460 80		
Grenadiers	"	572	95	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	179,229 60		
Soldats avec solde de fusilier	"									372	155,780	" 60	81,468 "		570,529 60
204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.	"	456	114												
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 54	174,256 40		
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	150,261 80		
Sergents.	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 85	681,509 "		
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	625,464 "		
Clairons	"	12	5	"	"	56	"	"	612	612	225,580	" 69	154,152 20		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 65	1,094,562 "		
— de 2 ^e —	"									9,520	5,474,800	" 60	2,084,880 "		5,098,276 20
20 bataillons non-actifs: <i>Petits états-majors.</i>	"	564	91												
Adjudants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	5 25	25,725 "		
Caporaux-clairons.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,665 "		
Sergents-armuriers.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	13,550 "		44,740 "
80 compagnies des bataillons non-actifs: <i>8 compagnies de carabiniers.</i>	"	5	"												
Sergents-majors	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 54	6,852 80		
Premiers sergents	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,545 60		
Sergents.	"	12	5	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	16,050 80		
Caporaux	"	24	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "		
Clairons	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "		50,924 80
4 compagnies de grenadiers.	"	52	15												
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 57	5,400 20		
Premiers sergents.	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 00		
Sergents.	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,621 20		
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 72	1,051 20		25,029 60
68 compagnies de chasseurs et de ligne.	"	52	15												
Sergents-majors	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 54	58,078 80		
Premiers sergents.	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	49,145 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 85	45,420 00		
Sergents.	"	12	5	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 85	156,261 80		
Caporaux	"	24	6	"	"	24	"	"	408	408	148,920	" 84	125,002 80		
Clairons	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80		451,125 40
A REPORTER.				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	25,554	8,510,910				6,857,744 20

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT.	1,062	1,448	1,172	1,062	1,448	19,924	0	0	0	25,554	8,516,910	0	0	6,857,744 20
10 dépôts de régiment:														
<i>Petits états-majors.</i>														
Sergents gardes-magasin. { Grenadiers	1	1	1	1	1	17	0	0	0	1	565	1 86	678 90	
Les autres	1	1	1	1	1	17	0	0	0	18	6,570	1 85	12,025 10	
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	17	0	0	0	10	5,650	2 34	8,541 00	
— sergents	1	1	1	1	1	17	0	0	0	9	5,285	1 85	6,011 55	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	34	0	0	0	58	15,870	0 84	11,650 80	
10 compagnies de dépôt:														
<i>1 compagnie de carabiniers.</i>														
Sergents-majors	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	565	2 34	854 10	
Premiers sergents	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	565	1 98	722 70	
Sergents-fourriers	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	565	1 85	667 95	
Sergents	5	0	0	5	0	0	0	0	0	5	1,095	1 85	2,005 85	
Caporaux	8	0	0	8	0	0	0	0	0	8	2,920	0 85	2,482 00	
Clairons	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	750	0 70	511 00	
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>														
Sergents-majors	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	565	2 37	865 05	
Premiers sergents	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	565	2 01	733 65	
Sergents-fourriers	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	565	1 86	678 90	
Sergents	0	5	0	0	5	0	0	0	0	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux	0	8	0	0	8	0	0	0	0	8	2,920	0 87	2,540 40	
Clairons	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	750	0 72	525 60	
<i>17 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>														
Sergents-majors	0	0	1	0	0	17	0	0	0	17	6,205	2 34	14,519 70	
Premiers sergents	0	0	1	0	0	17	0	0	0	17	6,205	1 98	12,285 90	
Sergents-fourriers	0	0	1	0	0	17	0	0	0	17	6,205	1 85	11,535 15	
Sergents	0	0	5	0	0	51	0	0	0	51	18,615	1 85	34,065 45	
Caporaux	0	0	8	0	0	156	0	0	0	156	49,640	0 84	41,697 60	
Clairons	0	0	2	0	0	54	0	0	0	54	12,410	0 69	8,562 90	
Compagnies spéciales.														
<i>2 compagnies sédentaires.</i>														
Sergents-majors	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	750	2 34	1,708 20	
Sergents-fourriers	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	750	1 85	1,335 90	
Premiers sergents	0	0	0	0	0	0	16	0	0	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents	0	0	0	0	0	0	50	0	0	50	18,250	1 85	55,597 50	
Caporaux	0	0	0	0	0	0	52	0	0	52	11,680	0 84	9,811 20	
Clairons	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	1,460	0 69	1,007 40	
Soldats	0	0	0	0	0	0	120	0	0	120	45,800	0 60	26,280 00	
<i>Corps de discipline et de correction.</i>														
Adjudant sous-officier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	565	3 25	1,186 25	
Sergent-clairon	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	565	2 15	784 75	
Caporaux-clairons	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	750	1 05	766 50	
Sergent-armurier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	565	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	750	0 84	615 20	
Sergents-majors	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	2,190	2 37	5,190 50	
Premiers sergents	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	2,190	1 86	4,073 40	
Sergents	0	0	0	0	0	0	0	42	0	42	15,550	1 86	28,513 80	
Caporaux	0	0	0	0	0	0	0	96	0	96	55,040	0 87	50,484 80	
Clairons	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12	4,580	0 72	5,155 60	
Correctionnaires { employés aux travaux	0	0	0	0	0	0	0	400	0	400	146,000	0 50	75,000 00	
{ non employés aux travaux	0	0	0	0	0	0	0	800	0	800	292,000	0 45	125,500 00	
<i>École d'enfants de troupe.</i>														
Enfants de troupe	0	0	0	0	0	0	0	0	250	250	91,250	0 51	46,537 50	
TOTAUX	1,982	1,468	1,192	1,982	1,468	20,264	226	1,381	250	25,571	9,555,415	TOTAL. . . fr.		7,428,197 40

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction. {	08 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c.	9,928 00	
{	08 caporaux	35,770 — à 20 c.	7,154 00	17,501 00
{	12 clairons	4,580 — à 0,5 c.	219 00	

TOTAL. fr. 7,445,498 40

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,853,995 •		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 •		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			13,505,500 •	
12 (suite)		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 10,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
		1 école d'enfants de troupe. 800 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 •		
		————— 283,900 •		
		A RAPPORTER. fr. 13,505,500 •		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,505,500	»	13,308,000	•	197,500	»
13,505,500	»	13,308,000	•	197,500	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. fr.	13,505,500	•										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
560	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,425,735 50												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,060,374 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •												
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •												
15	α.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •												
		3,500,610 •												
		Charge temporaire:												
		Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :												
		Six capitaines commandants à 5,100 francs 30,600 •												
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments 155 •												
		50,447 •												
		TOTAL. fr. 3,650,057 •												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 95,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372 •												
		Pour vacances et petites permissions 44,832 •												
		123,204 •												
		3,506,853 •												
		A REPORTER. fr. 3,506,853 •	13,505,500	•										

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
Etats-majors de régiment.												
Colonels	"	"	1	5	1	5	8	18	6	9,500	"	76,000
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	8	12	4	7,100	"	56,800
Majors	"	"	2	4	2	4	16	24	8	6,500	"	100,800
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{re}	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100	"	40,800
Lieutenants adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,250	"	26,000
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100	"	24,800
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,800	"	50,400
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	8	"	"	2,462 50	"	19,700
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,450	"	27,600
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	2	6	2	6,500	"	12,600
Id. de 2 ^{me} classe	"	"	"	"	"	"	6	6	2	5,100	"	50,600
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,200	"	55,600
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,600	"	56,800
Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	5,250	"	26,000
Id. de 3 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	2,800	"	22,400
Escadrons actifs.												
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	"	204,000
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	"	168,000
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	"	260,000
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950	"	256,000
	6	12	45	80	45	80	360	480	160			868,000
							(1)					
								640				
											TOTAL	1,452,900
											A déduire 1/2 p. % pour médicaments	7,164 50
											RESTE fr.	1,425,735 50

(1) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 560
 Médecins 16 }
 Vétérinaires 24 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers	"	"	2	2	"	"	12	12	"	4,580	5 25	14,255	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	1	"	"	4	6	4	1,460	5 25	4,745	
Id. des logis gardes-magasins	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 88	6,265 40	
Trompettes-majors	"	"	1	"	"	"	2	"	2	750	2 88	2,102 40	
Id. brigadiers	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
Maréchaux des logis armuriers	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	2 25	1,627 90	
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	"	"	1	"	"	"	6	"	2	2,190	2 44	5,545 00	
			3	"	"	"	2	"	2	750	2 40	1,795 80	
			"	"	"	"	6	"	"	2,190	1 76	5,854 40	
			"	"	"	"	2	"	2	750	1 78	1,299 40	
			1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
			"	"	"	"	2	"	"	750	2 25	1,627 90	
			3	"	"	"	18	"	"	6,570	" 84	5,518 80	
			"	"	"	"	6	"	"	2,190	" 84	1,859 60	
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517	
Premiers maréchaux des logis	1	1	5	5	"	"	10	"	10	5,650	2 88	10,512	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	5	5	"	"	50	50	"	10,950	2 56	25,842	
Id. des logis	7	7	55	55	"	"	10	"	10	5,650	2 58	8,087	
Brigadiers	12	12	60	60	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50	
Trompettes	3	3	15	15	"	"	10	"	10	5,650	2 25	8,159 50	
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	"	"	70	70	"	23,550	2 21	169,596 50	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	"	"	560	560	"	151,400	1 05	157,970	
Id. de 2 ^e —	69	69	345	345	"	"	120	120	"	45,800	1 08	47,304	
Id. non montés	20	"	100	"	"	"	90	90	"	52,850	1 56	51,246	
			"	"	"	"	50	"	50	10,950	1 58	17,501	
			"	"	"	"	60	60	"	21,900	" 86	18,854	
			"	"	"	"	20	"	20	7,500	" 89	6,497	
			"	"	"	"	720	720	"	262,800	" 80	226,008	
			"	"	"	"	240	"	240	87,600	" 89	77,964	
			"	"	"	"	2,070	2,070	"	755,550	" 85	627,106 50	
			"	"	"	"	690	"	690	251,850	" 86	216,591	
			"	"	"	"	600	"	"	219,000	" 85	181,770	
			"	"	"	"	200	"	"	75,000	" 86	62,780	
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,073,200		2,066,441 50	
											TOTAL	2,066,374 50	
												4,840	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,505,500	13,308,000	197,500	.	
13,505,500	13,308,000	197,500	.	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,306,835	13,503,500	•
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,094		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000		
			8,752,000	30,447
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 55,000		
		Frais d'administration et d'instruction (*)		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		TOTAL. fr. 3,782,447		
		A REPORTER. fr.	17,257,500	30,447

(*) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,503,500	»	13,508,000	»	197,500	»
					?
5,782,447	»	5,719,347	»	63,100	»
17,287,947	»	17,027,347	»	260,600	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	17,257,500 »	30,447 »
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3	10	Colonels, à	9,500 . . . fr. 47,500 »
		5	5	Lieutenants-colonels, à	7,100 . . . 33,500 »
		5	5	Majors, à	6,500 . . . 31,500 »
		7	7	Capitaines commandants, à	4,600 . . . 32,200 »
		11	11	— en second de 2 ^e classe, à	5,500 . . . 58,500 »
		5	•	Majors commandants du matériel, à	5,500 . . . 27,500 »
		1	•	Garde d'artillerie principal, à	4,600 . . . 4,600 »
		8	•	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700 . . . 29,600 »
		8	•	— de 2 ^e —, à	2,750 . . . 22,000 »
		8	•	— de 3 ^e —, à	2,100 . . . 16,800 »
		63	38		285,700 »
				A DÉDUIRE ½ p. o/o pour médicaments	1,428 50
				Reste fr.	284,271 50
				<i>Sous-officiers et employés.</i>	
		50	•	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr. 45,000 »
		50	•	— de 2 ^e —, à	1,500 . . . 39,000 »
		5	•	Maitres artificiers, à	1,500 . . . 7,500 »
		1	•	Contrôleur principal, à	5,500 . . . 5,500 »
		5	•	— de 1 ^{re} classe, à	2,800 . . . 8,400 »
		5	•	— de 2 ^e —, à	2,500 . . . 6,900 »
		4	•	Réviseurs, à	2,000 . . . 8,000 »
		76	•		118,100 »
				<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>	
		502	484	Officiers de tous grades	1,957,924 19
		7,860	2,572	Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,775,970 80
		8,362	2,856		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	35,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 »
				— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	8,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 » } 1,614 — à pied, à 36 58,104 » }	90,504 »
					5,249,070 49
				A DÉDUIRE :	
				Pour 125,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes	90,447 »
				Pour vacances et petites permissions	83,672 69
					174,019 69
					5,075,050 80
				A REPORTER fr.	5,075,050 80
					17,257,500 »
					30,447 »

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : } les 1^{er} et 3^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;
 les 2^e et 4^e — — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 4 compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie ;
 et de 7 compagnies : } 2 — — équipages de l'administration ;
 1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTALION ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.		2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration forte.	à ration légère.			
États-majors des régiments.																		
Colonels	2	6	2	6	2	6	5	6	7	12	6	9,500	66,500					
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	3	6	7	8	6	7,100	49,700					
Majors	8	16	6	12	15	15	7	15	29	28	15	6,500	182,700					
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	5,100	55,700					
Lieutenants	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	5,250	22,750					
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	5,100	20,400					
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	5,800	26,600					
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	2,462 50	17,257 50					
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	5	5	7	8	7	8	5	5,450	24,150					
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	3	3	5	5	5	5	2	6,500	12,600					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	3	3	5	5	5	5	2	5,100	25,500					
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	3	3	5	5	5	5	2	4,200	29,400					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	3	3	5	5	5	5	2	5,250	9,750					
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	3	3	5	5	4	4	2	4,600	18,400					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	3	3	5	5	4	4	2	5,250	15,000					
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400					
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800					
Lieutenants	5	6	12	21	12	21	12	21	12	24	12	5,100	57,200					
Sous-lieutenants	5	6	12	21	12	21	12	21	12	24	12	5,100	57,200					
30 batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	16	32	16	32	16	5,100	153,000					
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	16	16	16	16	16	4,200	126,000					
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	48	96	48	96	48	5,100	279,000					
Sous-lieutenants	5	6	48	96	42	84	48	96	48	96	48	5,100	279,000					
6 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	4	4	4	4	4	5,100	50,600					
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	4	4	4	4	4	4,200	19,500					
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	4	4	4	4	4	2,950	17,700					
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Capitaines commandants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	4,600	220,800					
Lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,875	158,000					
Sous-lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,475	118,800					
3 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	13,800					
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625					
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,475	7,425					
3 batteries de dépôt.																		
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	13,800					
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625					
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,475	7,425					
COMPAGNIES SPÉCIALES.																		
1 compagnie de pontonniers.																		
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600					
— en second	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,500	5,500					
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,875	5,750					
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,475	4,950					
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																		
Capitaine commandant	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	13,800					
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625					
Sous-lieutenants	2	2	6	6	6	6	6	6	6	6	6	2,475	14,850					
BATAILLON DU TRAIN.																		
Major	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	6,500	6,500					
Lieutenant adjudant-major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250					
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,800	5,800					
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,450	5,450					
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250					
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250					
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400					
— en second	1	1	5	6	5	6	5	6	5	6	5	4,200	12,600					
Lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	5,250	22,750					
Sous-lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	2,950	20,650					
TOTAUX.	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	33	502	445	59		99,700	
Soit par régiment			62	101	65	105	69	11					484			TOTAL	1,947,662 50	

a) Officiers d'artillerie 429
 — du train 25
 Comptables 25 } 502
 Médecins 18 }
 Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments 9,758 51
 RESTE fr. 1,937,924 19

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 2 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 3 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.			de Chevaux.							
	Chevaux			Chevaux			Chevaux			Chevaux			Hommes.							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.					
Petits états-majors des régiments.																				
Adjudants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50				
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,825	2 75	4,982 25				
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,460	2 86	4,175 60				
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 98	5,058 90				
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	2 58	6,080 90				
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 76	4,496 80				
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 98	5,058 90				
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	6,570	0 84	5,518 80				
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	4	4	"	"	1,460	0 95	1,357 80				
										4	4	"	"	1,460	0 87	1,270 20				
																			59,452 95	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																				
4 batteries à cheval.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	0	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	0	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60				
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	0	4	4	"	1,460	2 21	3,226 60				
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	0	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60				
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	0	24	24	"	8,760	1 05	9,198 00				
— artificiers	3	3	"	"	"	"	12	12	"	0	12	12	"	4,580	0 95	4,075 40				
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	0	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	"	"	"	16	"	"	0	16	"	"	5,840	0 95	5,451 20				
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	0	8	"	"	2,920	0 85	2,425 60				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	"	"	"	"	"	56	"	"	0	56	"	"	20,440	0 88	17,087 20				
{ de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280	168	160	"	280	168	160	102,200	0 85	84,826 00				
	110	62	40															159,578 00		
30 batteries montées.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	0	50	50	"	10,950	2 96	52,412 00				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	0	50	50	"	10,950	2 86	51,517 00				
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	0	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50				
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	0	180	180	"	65,700	2 21	145,197 00				
— à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	0	60	60	"	21,900	1 05	22,995 00				
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	0	120	"	"	45,800	0 98	42,924 00				
{ artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	0	90	"	"	52,850	0 87	28,579 50				
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	0	60	60	"	21,900	1 56	54,164 00				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	64	"	"	56	"	"	0	120	"	"	45,800	0 87	58,106 00				
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	0	50	"	"	10,950	0 85	9,080 50				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	0	180	"	"	65,700	0 78	51,246 00				
{ de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	592	"	"	0	840	"	"	506,600	0 66	202,356 00				
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	40	96	"	640	84	"	560	"	180	"	1,200	65,700	0 88	57,816 00				
{ de 2 ^e classe	24	"	"	584	"	"	556	"	"	0	720	"	"	262,800	0 85	218,124 00				
	89	13	40															958,524 50		
6 batteries de réserve.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	0	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	0	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40				
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	0	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90				
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	0	56	56	"	15,140	2 21	29,059 40				
— à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	0	12	12	"	4,580	1 05	4,599 00				
Brigadiers { à pied	4	"	"	10	"	"	8	"	"	0	24	"	"	3,760	0 98	8,584 80				
{ artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	0	18	"	"	6,570	0 87	5,715 90				
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	0	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	16	"	"	8	"	"	0	24	"	"	8,760	0 87	7,621 20				
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	0	6	"	"	2,190	0 85	1,817 70				
	25	13	"															81,796 50		
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																				
46 batteries de siège.																				
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 00				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	45,800 00				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 60				
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 00				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	0 98	105,017 60				
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	0 87	50,484 80				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	0 87	45,727 20				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	584	584	"	"	140,160	0 78	109,524 80				
{ de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	0 66	508,780 80				
	75	"	"															1,145,282 40		
3 batteries de réserve.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	13,008 60				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	0 98	6,458 60				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	3,285	0 87	2,857 95				
Elèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	0 66	1,445 40				
	19	"	"															28,656 15		
3 batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40				
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	0 98	4,292 40				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	3,155 60				
	12	"	"															21,024 00		
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	6,050	752	1,560	2,552,755					2,454,294 50	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux.							
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.						
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.							
REPORT	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,027	"	"	"	6,950	752	1,560	2,552,755	"	"	2,454,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 19	799 35		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	3,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	3,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 05	7,665 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
	157	"	"																	50,620 15	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	3 21	1,171 65		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	3 11	1,155 15		
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	1 08	4,750 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	"	18,250	" 98	17,885 "		
— de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
	175	"	"																	66,700 10	
2 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	3,650	" 98	3,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 78	5,416 40		
— de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 66	25,126 40		
	150	"	"																	38,587 80	
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	3,650	" 98	3,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-artilleurs { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
— de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
	102	"	"																	32,193 "	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	365	5 25	1,186 25		
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 10	799 55		
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	1,095	" 84	919 80		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	2,555	2 84	7,256 20		
— — fourriers	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	15,870	2 19	50,575 50		
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	15,870	1 05	14,565 50		
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	" 83	2,425 60		
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 87	5,810 60		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 88	15,417 60		
— de 2 ^e —	198	"	218	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198	"	218	"	72,270	" 85	59,984 10		
	577	62	218																	151,566 55	
TOTAUX	1,550	268	640	1,762	464	720	5,027	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL fr.				2,775,970 80		
Soit par régiment	775	134	320	881	232	360	1,209						2,372								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,287,947	»	17,027,347	»	260,600	»
17,287,947	»	17,027,347	»	260,600	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 5,075,050 80	17,257,500 "	50,447 "
		Indemnité de fourrages.		
b		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 565 = 15.870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 25,579 "		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 "	5,304,500 "	
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c' fr. 37,250 "		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
f.		Inspecteur général. fr. 2,500 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 "		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 "		
		Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 "		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6.800 "	73,700 "	
		A REPORTER. fr. 22,562,000	30,447 "	
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,287,947	» 17,027,547	» 260,600	»		
5,304,500	» 5,218,000	» 80,500	»		
22,592,447	» 22,245,547	» 347,100	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	22,502,000 "	30,447 "
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3	6	Colonels, à 9,500 . . . fr.	28,500 "
		6	6	Lieutenants-colonels, à 7,100	42,600 "
		6	6	Majors, à 6,500	37,800 "
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à 4,800	78,200 "
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700	40,700 "
		11		Lieutenants, à 2,875	51,625 "
		54	25		259,425 "
				A DÉDUIRE. $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	1,297 12
				RESTE	258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
		7	"	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . fr.	22,400 "
		7	"	— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 "
		12	"	— de 1 ^{re} classe, à 2,525	50,500 "
		12	"	— de 2 ^e — , à 2,100.	25,200 "
		12	"	— de 3 ^e — , à 1,800.	21,600 "
		50	"		119,100 "
		<i>Commis.</i>			
		8	"	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400. . fr.	19,200 "
		4	"	— — de 2 ^e — , à 2,100.	8,400 "
		4	"	— de 1 ^{re} classe, à 1,800.	7,200 "
		6	"	— de 2 ^e — , à 1,500	9,000 "
		6	"	— de 3 ^e — , à 1,200.	7,200 "
		28	"		51,000 "
		<i>Employés</i>			
		5	"	Éclusiers, à 1,525.	6,625 "
		8	"	Portiers, à 400	3,200 "
		39	"	Agents de casernement, à 240	9,360 "
		36	"	— — , à 150.	5,400 "
		88	"	TOTAL.	452,812 88
		<i>Régiment</i>			
		87	12	Officiers de tous grades.	518,561 69
		1590	"	Sous-officiers et soldats.	460,268 65
		1477	12		
		1697	57		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 "
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 "
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,920 "
					1,253,565 22
		A DÉDUIRE :			
				Pour 22,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	14,718 "
				Pour vacances et petites permissions	15,178 72
					27,896 72
				RESTE.	1,225,466 50
				A REPORTER. fr	1,225,466 50
					22,502,000 "
					30,447 "

(40 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose

- 1° D'un état-major particulier,
- 2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs mineurs à compagnies et d'un dépôt,
- 3° De 5 compagnies spéciales, savoir
 - 1 compagnie de télégraphistes de campagne
 - 1 — — — — — de place et d'artificiers,
 - 1 — — — — — de pontonniers de place,
 - 1 — — — — — de chemin de fer,
 - 1 — — — — — d'ouvriers,

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales										TRAITEMENT annuel	MONTANT		
	ÉTAT MAJOR du régiment		12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs	2 COMPAGNIES de télégraphistes	1 COMPAGNIE de pontonniers	1 COMPAGNIE de chemin de fer	1 COMPAGNIE d'ouvriers	LE DÉPÔT		TOTALX		par GRADE	CATEGORIE	
	Hommes	Chevaux						Hommes	Chevaux	Hommes				Chevaux
<i>Etat-major du regiment</i>														
Colonel	1	2								1	2	9,500	9,500	
Lieutenant colonel	1	2								1	2	7,100	7,100	
Majors	3	6								4	7	6,300	6,300	
Capitaine en 4 ^{ème} adjudant major	1	1								1	1	5,100	5,100	
Lieutenants adjudants majors	3	3								5	5	2,875	2,875	
Lieutenant ou sous lieutenant officier d'armement										1	1	2,875	2,875	
Capitaine quartier maître de 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e classe										1	1	3,800	3,800	
Lieutenant ou sous lieutenant officier payeur										1	1	2,462 50	2,462 50	
Capit administratif d'habillem ^t de 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e cl										1	1	5,450	5,450	
Medecin de regiment, de 1 ^{ère} classe	1									1		6,300	6,500	
— de bataillon de 1 ^{ère} —	1									1		4,200	4,200	
— — — 2 ^e —	1									1		3,250	3,250	
<i>Compagnies</i>														
Capitaines en 1 ^{ère}			12	2	1	1	1	1		18		4,600	82,800	
— en second de 1 ^{ère} ou 2 ^e classe			12	2	1	1	1	1		16		3,700	59,200	
Lieutenants			12	2	1	1	1	1		18		2,875	51,750	
Sous lieutenants			12	2	1	1	1	1		18		2,475	44,550	
	12	11	44	8	4	4	3	8	1	87	12		238,300	
												Total	320,162 50	
a) Officiers de l'arme comptables Médecins												81 3 3	87	
												A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments		1,600 81
												Reste		fr 318,561 69

TROUPES

GRADES	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales								NOMBRE de jours	SOLDS journaliers	MONTANT	
	ÉTAT MAJOR	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs	2 COMPAGNIES de télégraphistes	1 COMPAGNIE de pontonniers	1 COMPAGNIE de chemin de fer	1 COMPAGNIE d'ouvriers	LE DÉPÔT	TOTALX			par GRADE	par CATEGORIE
<i>Petit état-major</i>												
Adjudants sous officiers	3							3	1,095	3 25	3,238 75	
Sergent major secrétaire	1							1	565	2 50	912 50	
Sergent garde-magasin	1							1	388	2 15	784 75	
Sergent clairon	1							1	565	2 44	890 00	
Caporaux clairons	3							3	1,095	1 90	1,314 00	
Sergent armurier	1							1	565	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	1							2	750	3 84	613 20	
<i>Compagnies</i>												
Sergents majors		12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425	
Premiers sergents		12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,111	
Sergents fourriers		12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,425 50	
Sergents		60	10	5	5	5	5	88	32,120	2 15	60,058	
Caporaux		120	16	8	8	8	8	168	61,520	3 98	60,003 60	
Clairons		36	4	2	2	2	2	48	17,820	3 87	15,242 40	
Soldats de 1 ^{ère} classe		252	42	21	21	21	21	357	150,305	3 78	101,677 90	
— de 2 ^e classe		468	78	39	39	39	39	665	241,995	3 66	150,716 70	
	8	972	156	78	78	78	80	1390	507,350		451,410 10	
											Total	160,268 65

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
22,592,447	22,245,347	347,100	.		
22,592,447	22,245,347	347,100	.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 1,225,466 50	22,562,000 "	50,447 "
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux × 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. fr. 23,058 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 "		
		Logement et nourriture.	1,288,300 "	
15 (suite.)	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500 — 3,100 journées, à fr. 1 25 c. 5,875 "		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction⁽¹⁾.		
	e.	Inspecteur général. 2,500 " 2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 " Commandants du génie dans les places 10,000 " Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 " — 34,000 "		
		A REPORTER. fr.	25,850,300 "	50,447 "

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
22,502,417	»	22,245,347	»	547,100	»	
1,288,300	»	1,209,500	»	18,800	»	
25,880,747	»	23,514,847	»	565,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	23,850,500	50,447
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	176,214 50	
	60	Commis aux écritures	84,000	
	760	Sous-officiers et soldats	562,985 20	
a.	804			
		Haute'paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	5,450	
			644,540 70	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,550	
		Pour vacances et petites permissions	4,519 70	
			7,040 70	
		RESTE. fr.	657,500	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	56,900	
c.		Frais d'administration	5,000	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	
			680,500	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,550,800	30,447

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852	25,571	27,425
" 13. — Cavalerie	"	"	"	560	5,080	6,040
" 14. — Artillerie	65	76	150	502	7,860	8,362
" 15. — Génie	54	166	220	87	1,390	1,477
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74	820	894
	117	242	359	2,875	41,521	44,100

(44 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir : } 1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADE.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»	
Officiers d'administrat ^o	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000	»
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,500	43,000	»
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800	»
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200	»
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100	»
A déduire 1/2 p. % pour médicaments.									885	50
Reste. . . fr.									176,214	50
<i>Commis.</i>										
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500	»
		19	18	1	11	11	60	TOTAL fr.	84,000	»

GRADE.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Tisanners.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 60	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	52,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	29,565 50
Boulangeries.										
Sergents surveillants.		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	10,552 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,660	1 20	17,320 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	50	»	»	50	20,200	1 10	52,120 »
Boucheries.										
Sergents surveillants.		»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,670 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »
Fourrages										
Sergents surveillants.		»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	»	»	22	22	8,050	1 60	12,818 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180 »
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	2	750	» 84	»
TOTAUX. fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			562,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,880,747	25,314,847	565,900	.	
680,500	680,500	.	.	
24,561,247	24,195,547	565,900	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
État-major et employés du service intérieur.				
		1 commandant. fr. 3,000 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 examinateurs permanents 6,000 •		
		1 instructeur 800 •		
		2 instructeurs adjoints 1,000 •		
		4 inspecteurs des études 6,000 •		
		1 secrétaire. 2,400 •		
		1 dessinateur 3,000 •		
		1 aumônier. 2,300 •		
		1 médecin 800 •		
		1 mécanicien 2,200 •		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 •		
		1 vagemestre conservateur des bâtiments 500 •		
		1 garde conservateur du matériel 560 •		
		1 conservateur des modèles 560 •		
		1 infirmier 600 •		
		1 portier 1,425 •		
		7 hommes de peine 4,200 •		
		3 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 •		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 •		
		41,225 50		
Corps enseignant.				
		8 professeurs militaires. 10,800 •		
		10 — civils 40,300 •		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 •		
		3 — civils 2,125 •		
		5 maîtres militaires 3,000 •		
		3 — civils 8,500 •		
		75,025 •		
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 117,800 50	253,600 •	
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant. 1,500 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 professeurs civils 5,250 •		
d.		3 maîtres civils. 5,050 •		
		9 professeurs militaires 8,050 •		
		2 maîtres militaires 500 •		
		1 secrétaire 600 •		
		20,550 •		
A REPORTER. fr.			253,600 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 »	268,600 »	»	15,000 »		
255,600 »	268,600 »	»	15,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	255,600 »	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 •	
		Chauffage et éclairage	14,000 •	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 •	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 •	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,050 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 »	
		<u>54,900 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 •	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 •	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 •	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
253,600 "	268,600 "	"	15,000 "	
42,800 "	42,800 "	"	"	
200,400 "	211,400 "	"	15,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,300 *	66,575 *	.
	b.	— — de la fonderie de canons 24,000 *		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 *		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 *		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 *		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,835 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 *		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 258,800 *		
		Menues dépenses 2,000 *		
		324,686 25		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 *		
		304,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>			
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 *		
		Menues dépenses 1,850 *		
		93,339 79		
A REPORTER. fr. 810,428 11			66,575 *	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 °		66,375 °	°	°	
66,375 °		66,375 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	68,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,555 »	1,082,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS <small>ajoutés</small> POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 »	66,575 »		.	.	
1,016,180 »	1,016,180 »		.	.	
1,082,555 »	1,082,555 »		.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 307,788 *		
		Ouvrages de fortification 42,890 *		
		Ouvrages mixtes 17,485 "		
		————— 368,161 *		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 627,500 *		
		Ouvrages de fortification 180,850 *		
		Ouvrages mixtes 25,000 *		
		————— 855,550 *		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 46,000 *	1,460,000 "	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. ; 80,000 *		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 "		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 *		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 12,500 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,460,000 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, encensement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtiments militaires.</th> <th>Fortifications.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtiments militaires.</th> <th>Fortifications.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alost</td><td>2,500</td><td>"</td><td>"</td><td>1,000</td><td>"</td><td>"</td><td>4,500</td></tr> <tr><td>Anvers (ville)</td><td>32,000</td><td>"</td><td>"</td><td>45,000</td><td>"</td><td>"</td><td>77,000</td></tr> <tr><td>Anvers (Tête-de-Fland.)</td><td>1,300</td><td>800</td><td>100</td><td>3,000</td><td>"</td><td>"</td><td>5,200</td></tr> <tr><td>Anvers (fortin de Berchem)</td><td>685</td><td>"</td><td>"</td><td>1,200</td><td>"</td><td>"</td><td>1,885</td></tr> <tr><td>Anvers (enceinte)</td><td>20,000</td><td>11,000</td><td>1,000</td><td>40,000</td><td>140,000</td><td>"</td><td>212,000</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retranché)</td><td>10,000</td><td>8,000</td><td>300</td><td>153,500</td><td>25,000</td><td>"</td><td>209,000</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retranché de la rive gauche).</td><td>200</td><td>2,000</td><td>250</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>2,450</td></tr> <tr><td>Anvers (Bas-Escaut)</td><td>3,600</td><td>3,500</td><td>7,000</td><td>9,000</td><td>6,000</td><td>25,000</td><td>51,100</td></tr> <tr><td>Arlon</td><td>1,160</td><td>"</td><td>175</td><td>4,006</td><td>"</td><td>"</td><td>5,341</td></tr> <tr><td>Ath</td><td>1,800</td><td>"</td><td>"</td><td>1,712</td><td>"</td><td>"</td><td>3,512</td></tr> <tr><td>Audenarde</td><td>4,000</td><td>"</td><td>"</td><td>4,000</td><td>"</td><td>"</td><td>8,000</td></tr> <tr><td>Beveillo</td><td>23,730</td><td>"</td><td>1,670</td><td>88,900</td><td>"</td><td>"</td><td>114,300</td></tr> <tr><td>Bouillon</td><td>1,007</td><td>"</td><td>175</td><td>1,715</td><td>"</td><td>"</td><td>2,897</td></tr> <tr><td>Brasschaet</td><td>3,800</td><td>"</td><td>400</td><td>56,000</td><td>"</td><td>"</td><td>60,200</td></tr> <tr><td>Bruges</td><td>7,500</td><td>"</td><td>25</td><td>5,000</td><td>"</td><td>"</td><td>12,525</td></tr> <tr><td>Bruxelles</td><td>29,000</td><td>"</td><td>"</td><td>24,161</td><td>"</td><td>"</td><td>53,161</td></tr> <tr><td>Charleroi</td><td>2,000</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>Courtrai</td><td>700</td><td>"</td><td>"</td><td>3,000</td><td>"</td><td>"</td><td>3,700</td></tr> <tr><td>Diest (ville)</td><td>2,000</td><td>5,000</td><td>110</td><td>2,500</td><td>"</td><td>"</td><td>9,610</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>1,500</td><td>450</td><td>320</td><td>625</td><td>"</td><td>"</td><td>2,895</td></tr> <tr><td>Gand</td><td>20,000</td><td>"</td><td>150</td><td>25,000</td><td>"</td><td>"</td><td>45,150</td></tr> <tr><td>Hasselt</td><td>2,897</td><td>"</td><td>253</td><td>2,376</td><td>"</td><td>"</td><td>5,526</td></tr> <tr><td>Huy</td><td>1,307</td><td>"</td><td>193</td><td>150</td><td>"</td><td>"</td><td>1,652</td></tr> <tr><td>Liege (ville)</td><td>18,600</td><td>"</td><td>1,250</td><td>26,804</td><td>"</td><td>"</td><td>46,654</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>3,500</td><td>2,030</td><td>1,120</td><td>19,800</td><td>"</td><td>"</td><td>26,450</td></tr> <tr><td>— (Chartreuse)</td><td>3,535</td><td>1,000</td><td>755</td><td>1,600</td><td>"</td><td>"</td><td>7,808</td></tr> <tr><td>Lierre</td><td>4,000</td><td>60</td><td>30</td><td>4,100</td><td>"</td><td>"</td><td>8,190</td></tr> <tr><td>Louvain</td><td>12,750</td><td>"</td><td>"</td><td>8,166</td><td>"</td><td>"</td><td>20,916</td></tr> <tr><td>Malines</td><td>11,000</td><td>"</td><td>"</td><td>15,000</td><td>"</td><td>"</td><td>26,000</td></tr> <tr><td>Mariembourg</td><td>700</td><td>"</td><td>"</td><td>1,430</td><td>"</td><td>"</td><td>2,130</td></tr> <tr><td>Menin</td><td>1,200</td><td>"</td><td>"</td><td>5,500</td><td>"</td><td>"</td><td>6,700</td></tr> <tr><td>Mons</td><td>9,560</td><td>"</td><td>65</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>9,625</td></tr> <tr><td>Namur (ville)</td><td>11,280</td><td>"</td><td>900</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>15,180</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>5,700</td><td>4,850</td><td>250</td><td>"</td><td>6,850</td><td>"</td><td>17,650</td></tr> <tr><td>Ostende</td><td>4,700</td><td>"</td><td>100</td><td>9,000</td><td>"</td><td>"</td><td>15,800</td></tr> <tr><td>Philippeville</td><td>1,500</td><td>"</td><td>100</td><td>1,900</td><td>"</td><td>"</td><td>3,500</td></tr> <tr><td>Saint-Bernard</td><td>2,600</td><td>"</td><td>40</td><td>15,000</td><td>"</td><td>"</td><td>17,840</td></tr> <tr><td>Saint-Nicolas</td><td>900</td><td>"</td><td>"</td><td>200</td><td>"</td><td>"</td><td>1,100</td></tr> <tr><td>Saint-Trond</td><td>1,010</td><td>"</td><td>100</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>1,110</td></tr> <tr><td>Termonde</td><td>4,700</td><td>3,500</td><td>250</td><td>16,500</td><td>3,000</td><td>"</td><td>27,750</td></tr> <tr><td>Tirlemont</td><td>3,849</td><td>"</td><td>"</td><td>3,588</td><td>"</td><td>"</td><td>7,437</td></tr> <tr><td>Tournai</td><td>12,800</td><td>"</td><td>200</td><td>3,636</td><td>"</td><td>"</td><td>16,636</td></tr> <tr><td>Vilvorde</td><td>8,400</td><td>"</td><td>"</td><td>2,017</td><td>"</td><td>"</td><td>10,417</td></tr> <tr><td>Ypres</td><td>8,500</td><td>"</td><td>"</td><td>10,000</td><td>"</td><td>"</td><td>18,500</td></tr> <tr><td>Wavre</td><td>1,000</td><td>"</td><td>"</td><td>433</td><td>"</td><td>"</td><td>1,433</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>307,788</td><td>42,890</td><td>17,485</td><td>627,509</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>180,830</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>25,000</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1,201,300</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>368,161</td><td></td><td></td><td>833,339</td></tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, encensement, etc.			Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,500	"	"	1,000	"	"	4,500	Anvers (ville)	32,000	"	"	45,000	"	"	77,000	Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	800	100	3,000	"	"	5,200	Anvers (fortin de Berchem)	685	"	"	1,200	"	"	1,885	Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	40,000	140,000	"	212,000	Anvers (camp retranché)	10,000	8,000	300	153,500	25,000	"	209,000	Anvers (camp retranché de la rive gauche).	200	2,000	250	"	"	"	2,450	Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,500	7,000	9,000	6,000	25,000	51,100	Arlon	1,160	"	175	4,006	"	"	5,341	Ath	1,800	"	"	1,712	"	"	3,512	Audenarde	4,000	"	"	4,000	"	"	8,000	Beveillo	23,730	"	1,670	88,900	"	"	114,300	Bouillon	1,007	"	175	1,715	"	"	2,897	Brasschaet	3,800	"	400	56,000	"	"	60,200	Bruges	7,500	"	25	5,000	"	"	12,525	Bruxelles	29,000	"	"	24,161	"	"	53,161	Charleroi	2,000	"	"	"	"	"	2,000	Courtrai	700	"	"	3,000	"	"	3,700	Diest (ville)	2,000	5,000	110	2,500	"	"	9,610	— (citadelle)	1,500	450	320	625	"	"	2,895	Gand	20,000	"	150	25,000	"	"	45,150	Hasselt	2,897	"	253	2,376	"	"	5,526	Huy	1,307	"	193	150	"	"	1,652	Liege (ville)	18,600	"	1,250	26,804	"	"	46,654	— (citadelle)	3,500	2,030	1,120	19,800	"	"	26,450	— (Chartreuse)	3,535	1,000	755	1,600	"	"	7,808	Lierre	4,000	60	30	4,100	"	"	8,190	Louvain	12,750	"	"	8,166	"	"	20,916	Malines	11,000	"	"	15,000	"	"	26,000	Mariembourg	700	"	"	1,430	"	"	2,130	Menin	1,200	"	"	5,500	"	"	6,700	Mons	9,560	"	65	"	"	"	9,625	Namur (ville)	11,280	"	900	"	"	"	15,180	— (citadelle)	5,700	4,850	250	"	6,850	"	17,650	Ostende	4,700	"	100	9,000	"	"	15,800	Philippeville	1,500	"	100	1,900	"	"	3,500	Saint-Bernard	2,600	"	40	15,000	"	"	17,840	Saint-Nicolas	900	"	"	200	"	"	1,100	Saint-Trond	1,010	"	100	"	"	"	1,110	Termonde	4,700	3,500	250	16,500	3,000	"	27,750	Tirlemont	3,849	"	"	3,588	"	"	7,437	Tournai	12,800	"	200	3,636	"	"	16,636	Vilvorde	8,400	"	"	2,017	"	"	10,417	Ypres	8,500	"	"	10,000	"	"	18,500	Wavre	1,000	"	"	433	"	"	1,433					307,788	42,890	17,485	627,509								180,830								25,000								1,201,300					368,161			833,339
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, encensement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Alost	2,500	"	"	1,000	"	"	4,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (ville)	32,000	"	"	45,000	"	"	77,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	800	100	3,000	"	"	5,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (fortin de Berchem)	685	"	"	1,200	"	"	1,885																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	40,000	140,000	"	212,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (camp retranché)	10,000	8,000	300	153,500	25,000	"	209,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (camp retranché de la rive gauche).	200	2,000	250	"	"	"	2,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,500	7,000	9,000	6,000	25,000	51,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Arlon	1,160	"	175	4,006	"	"	5,341																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ath	1,800	"	"	1,712	"	"	3,512																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Audenarde	4,000	"	"	4,000	"	"	8,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Beveillo	23,730	"	1,670	88,900	"	"	114,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bouillon	1,007	"	175	1,715	"	"	2,897																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Brasschaet	3,800	"	400	56,000	"	"	60,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bruges	7,500	"	25	5,000	"	"	12,525																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Bruxelles	29,000	"	"	24,161	"	"	53,161																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Charleroi	2,000	"	"	"	"	"	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Courtrai	700	"	"	3,000	"	"	3,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Diest (ville)	2,000	5,000	110	2,500	"	"	9,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	1,500	450	320	625	"	"	2,895																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Gand	20,000	"	150	25,000	"	"	45,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Hasselt	2,897	"	253	2,376	"	"	5,526																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Huy	1,307	"	193	150	"	"	1,652																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Liege (ville)	18,600	"	1,250	26,804	"	"	46,654																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	3,500	2,030	1,120	19,800	"	"	26,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (Chartreuse)	3,535	1,000	755	1,600	"	"	7,808																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Lierre	4,000	60	30	4,100	"	"	8,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Louvain	12,750	"	"	8,166	"	"	20,916																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Malines	11,000	"	"	15,000	"	"	26,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mariembourg	700	"	"	1,430	"	"	2,130																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Menin	1,200	"	"	5,500	"	"	6,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mons	9,560	"	65	"	"	"	9,625																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Namur (ville)	11,280	"	900	"	"	"	15,180																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
— (citadelle)	5,700	4,850	250	"	6,850	"	17,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ostende	4,700	"	100	9,000	"	"	15,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Philippeville	1,500	"	100	1,900	"	"	3,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Bernard	2,600	"	40	15,000	"	"	17,840																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Nicolas	900	"	"	200	"	"	1,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Saint-Trond	1,010	"	100	"	"	"	1,110																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Termonde	4,700	3,500	250	16,500	3,000	"	27,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Tirlemont	3,849	"	"	3,588	"	"	7,437																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Tournai	12,800	"	200	3,636	"	"	16,636																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Vilvorde	8,400	"	"	2,017	"	"	10,417																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Ypres	8,500	"	"	10,000	"	"	18,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Wavre	1,000	"	"	433	"	"	1,433																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
				307,788	42,890	17,485	627,509																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							180,830																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							25,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							1,201,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
				368,161			833,339																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
1,460,000	1,460,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
1,460,000	1,460,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,100,785 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,554,541 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 114,741 50		
		RESTE. fr. 2,459,600 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. fr. 4,556,184 64	6,771,800	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 205,984 64		
		4,352,200 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 65 c'. fr. 2,521,020 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c'. 2,271,577 50		
		3,042,640 c)		
		4,795,198 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 61,898 25		
		RESTE. fr. 4,731,300 »		
23		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	4,751,500	6,570
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 50 c'. fr. 6,570 »		
		A REPORTER. fr. 11,503,100 »		6,570 »

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,505,100 »	6,570 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		35,000 — à une — 15 — 525,000 »		
		————— 549,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 540,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 10,991 70	715,000 »	» . .
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 3,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 30,000 »		
		————— 53,008 30		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie. 47,000 »		
25	"	Artillerie. 12,000 »		
		Génie. 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	12,316,100 »	6,570 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																										
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																											
	11,509,670	8,954,418	2,555,252	"																																											
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,530</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,190</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE</td> <td>14,841,285</td> </tr> <tr> <td></td> <td>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,213,000 journées.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td>1,321,300 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE</td> <td>11,891,700 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,400,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c) — — à l'État</td> <td>549,583 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	9,333,418	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,000	Génie	507,530	Bataillon d'administration	178,190		TOTAL	14,960,985		A déduire les journées de marche	119,700		RESTE	14,841,285		36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.		A déduire 1/10 pour non-occupation	1,321,300 »		RESTE	11,891,700 »		b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »		c) — — à l'État	549,583 »			TOTAL ÉGAL.	14,841,285
		JOURNÉES.																																													
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	9,333,418																																													
	Cavalerie	2,073,200																																													
	Artillerie	2,868,000																																													
	Génie	507,530																																													
	Bataillon d'administration	178,190																																													
	TOTAL	14,960,985																																													
	A déduire les journées de marche	119,700																																													
	RESTE	14,841,285																																													
	36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.																																													
	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,321,300 »																																													
	RESTE	11,891,700 »																																													
	b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »																																													
	c) — — à l'État	549,583 »																																													
		TOTAL ÉGAL.	14,841,285																																												
	715,000	685,000	30,000	"																																											
	100,000	100,000	"	"																																											
	12,522,670	9,757,418	2,765,252	"																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,510,100	6,570
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000	110,000	.
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000	.
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000	.
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{100}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{100}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720	802,790	.
		161 — de guides, à 950. . . 149,750		
		115 — de selle d'artillerie, à 950. . . 105,000		
		225 — de trait — , à 650. . . 146,250		
		————— 802,790		
		983	812,790	.
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000		.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,421,800	6,570

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,522,670	»	9,737,418	»	2,585,252	»
110,000	»	110,000	»	»	»
65,000	»	65,000	»	»	»
118,000	»	118,000	»	»	»
812,790	»	812,790	»	»	»
13,428,460	»	10,843,208	»	2,585,252	»
AUGMENTATION. . . fr.			2,585,252		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 °	158,700 °		°	13,700 °	
20,000 °	20,000 °		°	°	
165,000 °	178,700 °		°	13,700 °	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 *		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 *		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 *		
		110,460 *	110,460 "	540 "
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 *		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr. 110,460 "	110,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,958 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. 14,038 "	14,038 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 »	111,000 »		»	»	
111,000 »	111,000 »		»	»	
14,958 »	14,980 »		»	42 »	
14,958 »	14,980 »		»	42 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	16	Administration centrale	305,000	150,000
II.	18	États-majors.	1,457,000	"
III.	26	Service de santé des hôpitaux	1,008,400	"
IV.	28	Solde des troupes	24,530,800	30,447
V.	46	Académie militaire	290,400	"
VI.	50	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	"
VII.	64	Matériel du génie	1,460,000	"
VIII.	56	Paix, viande, fourrages et autres allocations	15,421,890	6,570
IX.	62	Traitements divers et honoraires	105,000	"
X.	64	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	6b.	Dépenses imprévues	14,958	"
TOTAUX. fr.			45,852,445	187,557

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,000	441,810	15,190	»	
1,457,000	1,416,000	41,000	»	
1,008,400	1,008,000	400	»	
24,561,247	24,195,547	565,900	»	
290,400	511,400	»	15,000	
1,082,555	1,082,555	»	»	
1,460,000	1,460,000	»	»	
13,428,460	10,843,208	2,585,252	»	
165,000	178,700	»	13,700	
111,000	111,000	»	»	
14,958	14,980	»	42	
44,040,000	41,065,000	5,005,742	28,742	
AUGMENTATION . . . fr.		2,977,000		

Augmentation totale fr. 2,977,000

A déduire:

L'augmentation demandée au Budget primitif 532,500

Reste fr. 2,644,500

Augmentation demandée par les amendements

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

DATE DES ABRÉGÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1877. 29 janvier.	Van Malderen, P.-F. . .	Employé de 1 ^{re} classe à la ma- nufacture d'armes.	66	39	5	28	Grand âge	1,772 91	1,070 »
Id.	Vanderwée, J.-B. . . .	Dessinateur au Dépôt de la Guerre.	55	14	11	»	Infirmités	1,835 55	421 »
12 mars.	Vuillaume, A.-J.-V. . .	Garde principal du génie de 2 ^e classe.	62	40	8	19	Grand âge et infirmités.	5,500 »	2,189 »
24 sept.	Dewilde, D.	Aumônier.	77	22	5	8	Id.	1,926 66	1,162 »
28 nov.	Clément, C.-A.-T. . . .	Professeur émérite à l'école militaire.	65	45	4	4	Grand âge	7,000 »	5,000 »
30 nov.	Demeulder, A.-R.	Garde principal du génie de 1 ^{re} classe	65	46	1	26	Id.	5,725 »	2,485 »
* TOTAL								fr.	12,525 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
ordre.	d'in- scription.					
108	90	Madou, J.-B.	3 avril 1877.	Décès	1,635 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1877.
109	155	Van Boom, G.	4 déc. 1877.	Id.	3,258 »	
110	120	Libotte, H.	7 mai 1877.	Id.	838 »	
TOTAL					fr.	5,711 »

102 pensions inscrites . . fr. 195,346
110 pensions éteintes. . . fr. 107,536
52 — restant à servir. fr. 87,810